

Bulletin d'adhésion / Renouvellement d'adhésion

A remplir obligatoirement pour tous les licenciés :

N° de licence (si renouvellement) :	Nom de Jeune Fille (obligatoire) :
Nom d'usage :	Prénom(s) :
E-mail :	N° de téléphone :
Date de naissance :	
Adresse :	
Ville et code postal :	

La fourniture de votre adresse e-mail permet l'envoi de la licence EPGV par voie dématérialisée.

Cotisation saison 2024/2025

La cotisation est annuelle et ne fera l'objet d'aucun remboursement en dehors des situations expressément prévues au règlement intérieur. Elle peut néanmoins faire l'objet d'un échelonnement par la remise de 2 chèques.

J'aimerais participer aux cours suivants : (case(s) à cocher) :

<input type="checkbox"/> Lundi 19h30-20h30 : Cardio : step, LIA, cardio- boxing, etc...	<input type="checkbox"/> Mardi 16 h – 17 h : gym douce	<input type="checkbox"/> Mardi 18h30 – 19h30 : renfo musculaire - swiss ball, circuit training, Hit Fit...
<input type="checkbox"/> Mercredi 11 h – 12 h : gym douce	<input type="checkbox"/> Jeudi 17h30 – 18h30 : renforcement musculaire	<input type="checkbox"/> Jeudi 18h30 – 19h30 : renforcement musculaire
<input type="checkbox"/> Jeudi 19h30 – 20h30 : stretching - UniversZen	<input type="checkbox"/> Samedi 10h-11h : Kuduro'Fit	

L'adhésion comprend ma participation aux cours d'une heure, la licence, l'assurance, et l'accès gratuit à tous les programmes EPGV en ligne. Je joins le règlement suivant :

1 séance par semaine : **120 €**

2 séances par semaine : **150 €**

3 séances par semaine : **180 €**

Séance supplémentaire : **30 € x**

Exemple : Je participe à 4 séances/semaine : 180 + 30 = 210 €

Remise de votre inscription

L'accès aux séances est conditionné à la remise d'un dossier d'inscription complet :

- Fiche d'inscription complétée et signée
- Paiement de la cotisation
- Questionnaire médical ou certificat médical (si réponse positive au questionnaire)

*Les informations figurant sur ce document peuvent être modifiées en fonction de circonstances inattendues.
Les adhésions se feront par ordre d'arrivée des inscriptions. Ne pas attendre la rentrée.*

INFORMATIONS SUR L'ADHESION ET LA LICENCE A LA FEDERATION FRANCAISE D'EDUCATION PHYSIQUE ET DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Certificat de non-contre-indication à la pratique sportive

Conformément à l'article L. 231-2 du code du sport

Le certificat médical n'est plus demandé. Le majeur doit remettre une attestation confirmant qu'il a répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé et à défaut remettre un certificat médical datant de moins de 6 mois.

Assurance

Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (avec la MAIF) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.

Le licencié est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance complémentaire de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer et de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. Il peut souscrire ces garanties complémentaires auprès de l'assureur de son choix.

Statuts et Règlement intérieur

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur.

Les documents sont consultables auprès des membres du bureau ou sur notre site

Participation à l'Assemblée Générale

L'association est administrée par un Bureau ou un Comité Directeur bénévole. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

Utilisation des données personnelles

L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante : gvalserhone@gmail.com ou un courrier à l'adresse de l'association.

Honorabilité des bénévoles

Le ministère des Sports met en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs bénévoles et des équipes dirigeantes des clubs sportifs. L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction.

En cas d'accès à des fonctions de dirigeant(e) ou d'animateur/animateur bénévole (occasionnel ou régulier), je suis informé(e) que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFEPGV aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L. 212-9 du Code du sport, soit effectué (consultation du bulletin n°2 et du FIJAIS).

Date et signature de l'adhérent